



## COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, le 30.9.2021  
C(2021) 7259 final*

*Mesdames les Présidentes,*

*La Commission tient à remercier le Vlaams Parlement – qui, comme indiqué dans la déclaration n° 51 annexée aux traités, est une composante du système parlementaire national belge – pour son avis concernant l'ouverture d'un dialogue politique avec la Commission sur le point de vue de la Flandre sur le programme européen en matière de numérisation, et le Sénat pour la transmission de cet avis.*

*L'avis porte sur la stratégie numérique européenne en général et sur la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «Une boussole numérique pour 2030: l'Europe balise la décennie numérique» [COM(2021) 118 final] en particulier. Par cette communication, la Commission a répondu à l'invitation du Conseil européen d'octobre 2020 à présenter une vision de la décennie numérique assortie d'objectifs ambitieux pour l'Union européenne. Dans le prolongement de la communication, la Commission est en train d'élaborer une proposition relative à un programme d'action pour la décennie numérique afin de concrétiser cette vision. Le programme serait un outil de gouvernance permettant de coordonner les efforts déployés par l'UE, les États membres et le secteur privé pour renforcer les capacités et les moyens numériques européens, dans le but de mettre les citoyens et les entreprises en mesure d'embrasser un avenir numérique axé sur l'humain, inclusif, durable et prospère.*

*La Commission se réjouit que le Vlaams Parlement partage son point de vue selon lequel une action concertée au niveau de l'UE est nécessaire pour accélérer la transformation numérique européenne. Elle se félicite du large soutien exprimé par le Vlaams Parlement en faveur des ambitions numériques de l'UE et de ses objectifs à l'horizon 2030, et prend note des mesures proposées pour les atteindre. Le programme d'action pour la décennie numérique mettrait en place un processus annuel d'examen et de mise en œuvre de ces actions dans le cadre d'une collaboration entre les États membres et la Commission. Les priorités recensées par le Vlaams Parlement correspondent aux critères de réussite que la Commission a définis pour la transformation numérique. Les microprocesseurs constituent une technologie de base essentielle pour une numérisation sûre et durable. Pour faciliter*

*M<sup>me</sup> Stéphanie D'HOSE  
Présidente du Sénat  
Palais de la Nation  
Place de la Nation, 1  
1009 BRUXELLES*

*M<sup>me</sup> Liesbeth HOMANS  
Présidente du Vlaams Parlement  
Rue de Louvain 86  
1000 BRUXELLES*

*leur conception et leur production en Europe, la Commission a lancé en juillet 2021 l'alliance pour les processeurs et les technologies des semi-conducteurs afin de rassembler des acteurs clés dans ce domaine<sup>1</sup>. En outre, le programme d'action pour la décennie numérique mettrait en place un cadre pour des projets multinationaux en vue de coordonner les investissements dans la conception de composants électroniques, entre autres. L'ensemble initial de projets multinationaux énumérés dans la communication relative à une boussole numérique comprend également un projet portant sur les infrastructures et services de données communs européens, destiné à faciliter l'interopérabilité et le partage des données par-delà les frontières nationales et sectorielles.*

*La Commission soutient pleinement l'ambition de la Flandre de devenir une pionnière en matière de nouveaux concepts et technologies de fabrication. Le programme d'action pour la décennie numérique renforcerait davantage cette ambition en accélérant les progrès réalisés dans le déploiement des réseaux et la pénétration de l'informatique en nuage et de périphérie. Les objectifs de la décennie numérique tendent à la connectivité gigabit universelle, à la couverture 5G de toutes les zones habitées et au déploiement de 100 000 nœuds périphériques hautement sécurisés et neutres pour le climat d'ici à 2030. Le secteur manufacturier, en particulier, requiert des services sécurisés en nuage et de périphérie en raison de la nécessité de traiter des données hautement sensibles dans le strict respect de la législation sectorielle.*

*À l'instar du Vlaams Parlement, la Commission estime qu'il est essentiel de créer un environnement qui facilite l'adoption de technologies et de modèles commerciaux numériques par les petites et moyennes entreprises. Dans ce contexte, elle souhaite attirer l'attention sur les pôles européens d'innovation numérique en tant qu'instrument existant pour aider les petites et moyennes entreprises à accéder au financement, à renforcer leurs capacités et compétences internes et à se conformer aux politiques et réglementations dans le domaine numérique.*

*Par ailleurs, la Commission se félicite et prend acte du retour d'information du Vlaams Parlement concernant la législation sur les services numériques, la législation sur les marchés numériques et le règlement sur l'intelligence artificielle, qui sont en cours de négociation au Parlement européen et au Conseil. La Commission souligne le rôle de ces propositions dans la réalisation des objectifs énoncés dans la communication relative à une boussole numérique. En particulier, elles contribueraient à ouvrir la voie à la décennie numérique dans l'Union européenne en fixant les règles qui encadreront l'utilisation responsable des technologies numériques et le commerce numérique équitable.*

*La Commission prend bonne note des préoccupations du Vlaams Parlement concernant les perturbations que la transformation numérique causera quant au nombre et au type d'emplois disponibles. Pour remédier à ces perturbations, le programme d'action pour la décennie numérique viserait à promouvoir les compétences numériques de base et avancées parmi les citoyens et les salariés européens. Dans le cadre de la liste initiale de*

---

<sup>1</sup> <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/alliance-processors-and-semiconductor-technologies>

*projets multinationaux, il est prévu d'instituer un partenariat multipartite à grande échelle en matière de compétences numériques pour rapprocher la demande et l'offre, favoriser davantage d'investissements privés et publics, accroître la quantité et la qualité de l'offre d'enseignement et de formation spécialisés. Ce partenariat pourrait également inclure des offres de formation visant à améliorer les compétences en matière de traitement et d'interprétation des données.*

*La Commission a tenu compte de cet avis et des autres contributions reçues au cours de la consultation ciblée lors de l'élaboration de la proposition relative au programme d'action pour la décennie numérique, présentée le 15 septembre 2021.*

*En espérant que ces précisions répondront aux questions soulevées dans l'avis, nous nous réjouissons, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.*

*Veillez agréer, Mesdames les Présidentes, l'expression de notre très haute considération.*

*Maroš Šefčovič*  
*Vice-président*

*Thierry Breton*  
*Membre de la Commission*

